

Projet « Dirac Fontivillié-le-Jeune Mini PV Sol »

**Développement d'une centrale photovoltaïque
au sol de 999 kWc**

Demande d'exonération au cas par cas d'étude environnementale

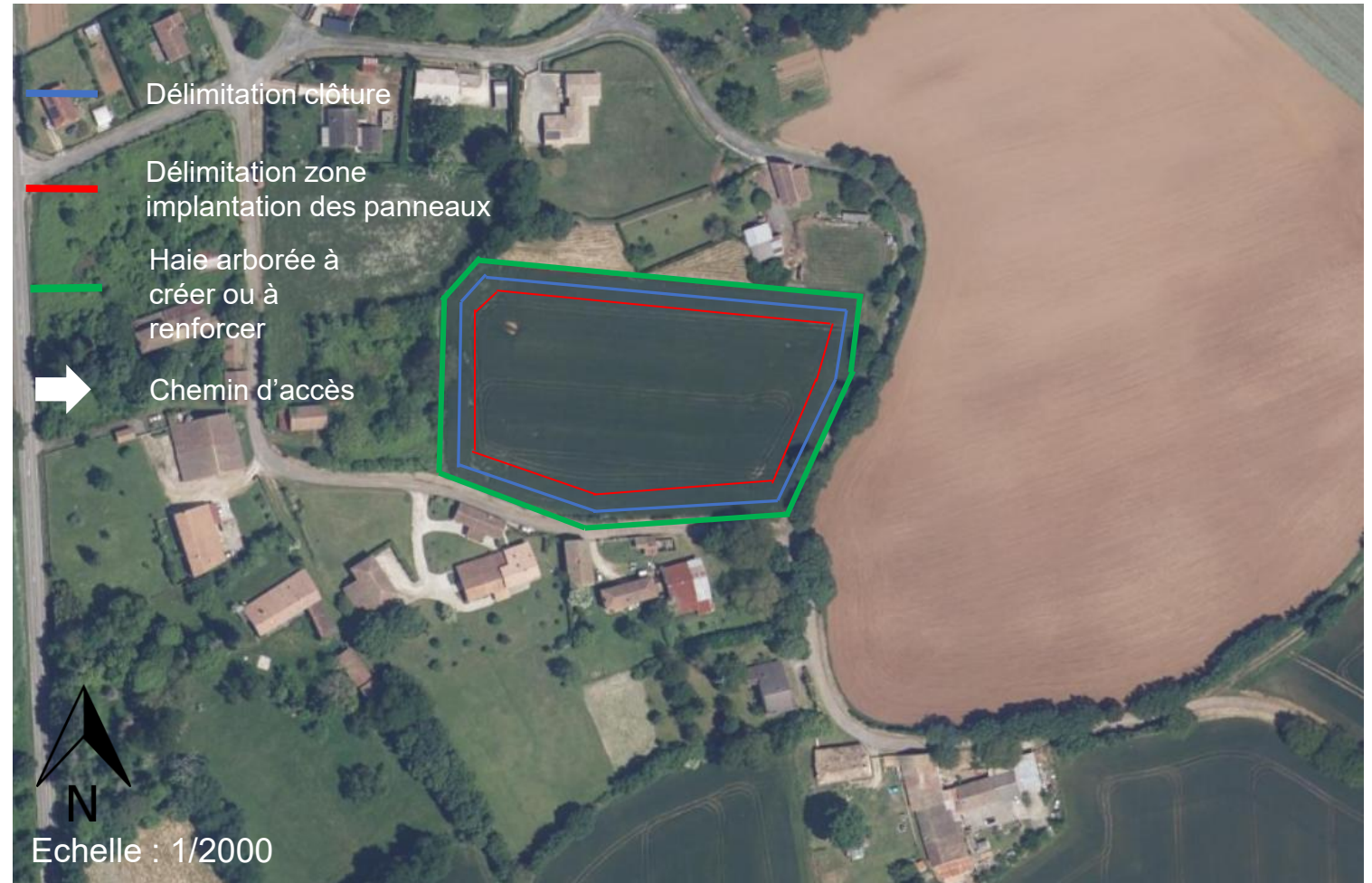
Annexes complémentaires : intégration paysagère et pré-inventaire écologique

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU CERFA 14734*04

- Le projet prévoit la construction et l'exploitation d'une mini centrale photovoltaïque au sol de 999 kWc située sur la commune de Fontivillié (Deux-Sèvres).
- La puissance de la centrale <1MWc permet une exonération au cas par cas d'étude environnementale
- Le terrain est soumis au Règlement National de l'Urbanisme.
- En vue de permettre une appréciation complète de l'exonération au cas par cas d'étude environnementale, le pétitionnaire ajoute au CERFA 14734*04 les éléments complémentaires suivants :
 - 1 - Caractéristiques détaillées du projet et calendrier
 - 2 - Mesures d'intégration paysagère
 - 3 - Pré-inventaire écologique et mesures en faveur de la biodiversité, impact sur les eaux pluviales et risques incendies
 - 4 – Bilan impact CO2 et cycle de vie complet intégrant le démantèlement

1 – Présentation du parc et du projet : implantation détaillée

- Surface totale clôturée : **10 180m²** (périmètre bleu ciel ci-contre)
- Une clôture doublée d'une haie sera créée sur le périmètre de la parcelle. Les haies existantes sur le périmètre seront préservées
- Un **couloir de circulation enclos de 2,5 à 3m** de largeur sera réservé sur tout le périmètre de l'installation entre la clôture/haie et la zone d'installation des panneaux, notamment afin d'assurer une protection incendie. Ce couloir sera entretenu régulièrement
- Les voies de circulations **préservent le sol à l'état naturel** (pas d'empierrement ou d'artificialisation nécessaire pour la construction ou l'exploitation de l'installation) – éventuellement un géotextile limitant la pousse d'herbe sera posé



1 – Présentation du parc et du projet : détail sur les clôtures

La sélection du type de clôture prend en compte des critères écologiques et se base sur l'étude « Impacts écologiques des clôtures et solutions de remédiation possibles » soutenu par l'ADEME et l'OFB

Une revue assez large des types de clôtures et impacts possibles par type de faune a été synthétisée

Type de clôture	Espèces volantes			Espèces terrestres				
	oiseaux	chiroptères	insectes	petites faune terrestre		moyenne faune terrestre	grande faune (ongulés)	
				petits mammifères	reptiles, amphibiens		cervidés	Sanglier
barbelés	CO : avéré ++	CO : avéré	cas général : pas d'effets négatifs mais question à investiguer ponctuellement au droit immédiat des gîtes et zones en eau	Sujet restant à documenter		CO : probable	EM : avéré	
grillage souple bas à grandes mailles (*) - hauteur 1 m à 1.40 m environ	CO : avéré						EM : avéré (si combiné à barbelés : ++)	
grillage souple haut à grandes mailles (*) - hauteur 2m ou plus	CO : avéré				Probable (signalé sans précision avec tortues et serpents selon taille des mailles) ++ si électrifié		EM : signalé CO : avéré (si animaux stressés)	
grillage simple torsion	CO : signalé/ à confirmer				EM : avéré (Hérisson)			
grillage rigide					EM : avéré (Hérisson)			
filet de pacage synthétique					EM : avéré ++ (électrifié : EL +++)	EM : signalé si non tendu	EM : avéré CO : avéré si pas électrifié ++ et non tendu +++	
clôture vétuste, étachée ou affaissée					EM : avéré	EM : signalé	EM : avéré	
grillage à petites mailles						EM : avéré (ponctuel)		
fil lisse métallique électrifié ou non	CO : avéré (si tendu : ++)					EM : signalé		
clôture électrique en général	EL : signalé				EL : signalé	EL : avéré	EL : signalé	EL : signalé

CO : collision / EM : empêchement / EL : électrocution

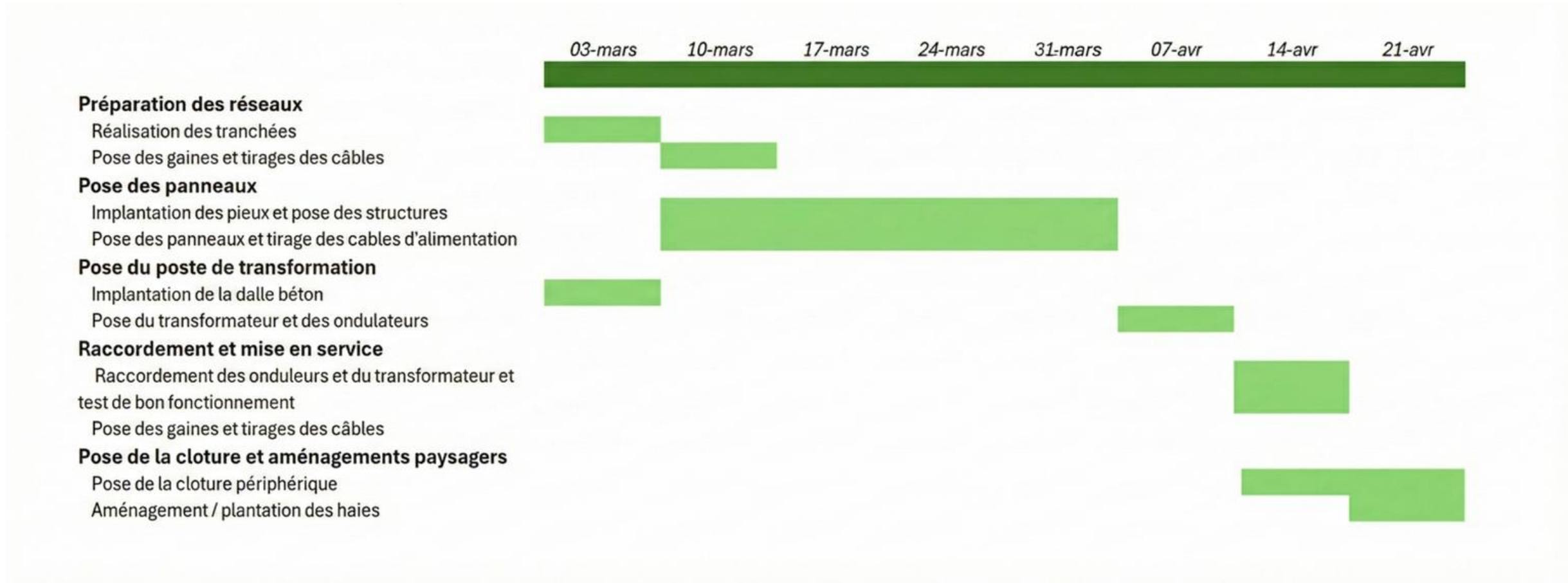
- On retiendra une clôture à grillage rigide ayant les spécifications suivantes :
 - Poteaux de section fermée ET obturés (pour éviter le piégeage accidentel d'animaux à l'intérieur du corps de poteau)
 - Hauteur hors sol de 1m80
 - Garde au sol de 20cm afin de remédier aux impacts identifiés sur les colonnes 'petite faune terrestre' du tableau ci-contre (circulation des hérissons, ...)



Illustration de clôture rigide

1 – Présentation du parc et du projet : calendrier des travaux (2026)

– Peut varier selon les dates d'obtention des autorisations préalables



- Une mise en œuvre rapide, étalée sur 8 semaines
- L'intervention est prévue en hiver, ce qui minimise la perturbation de l'éco système

2- Intégration paysagère : identification des enjeux sur la zone d'étude

- Zone d'étude de 500m autour de la parcelle
 - Pour l'étude des points de vue à enjeux, on retient un périmètre de 500m autour de la parcelle du projet
 - Au-delà de 500m de distance, la taille de la parcelle apparaît petite à l'œil nu, et le rendu visuel est de même nature que celui d'une toiture couverte en panneaux photovoltaïques
- Topologie
 - Le territoire une zone de bourg relativement dense entourée de zones agricoles étendues. L'analyse altimétrique montre un territoire globalement plat (moins de 5m de dénivelé sur un rayon de 500m).
 - Plus spécifiquement, la zone d'implantation est située dans une extension du bourg, composée de petites parcelles généralement ceintes de haies bocagères ou arborées assurant un masquage naturel. Dans un contexte d'alentours plats, cela limite fortement les points de vue à enjeux
 - **L'analyse des points de vue à enjeux tiendra compte du rayon de 500m, des masquages offerts par les haies existantes et des faibles différences d'altitudes possibles**



2- Intégration paysagère : identification des enjeux

En analysant la zone d'étude autour de la parcelle, on retient 3 points de vue à étudier, correspondant à des voies de circulation

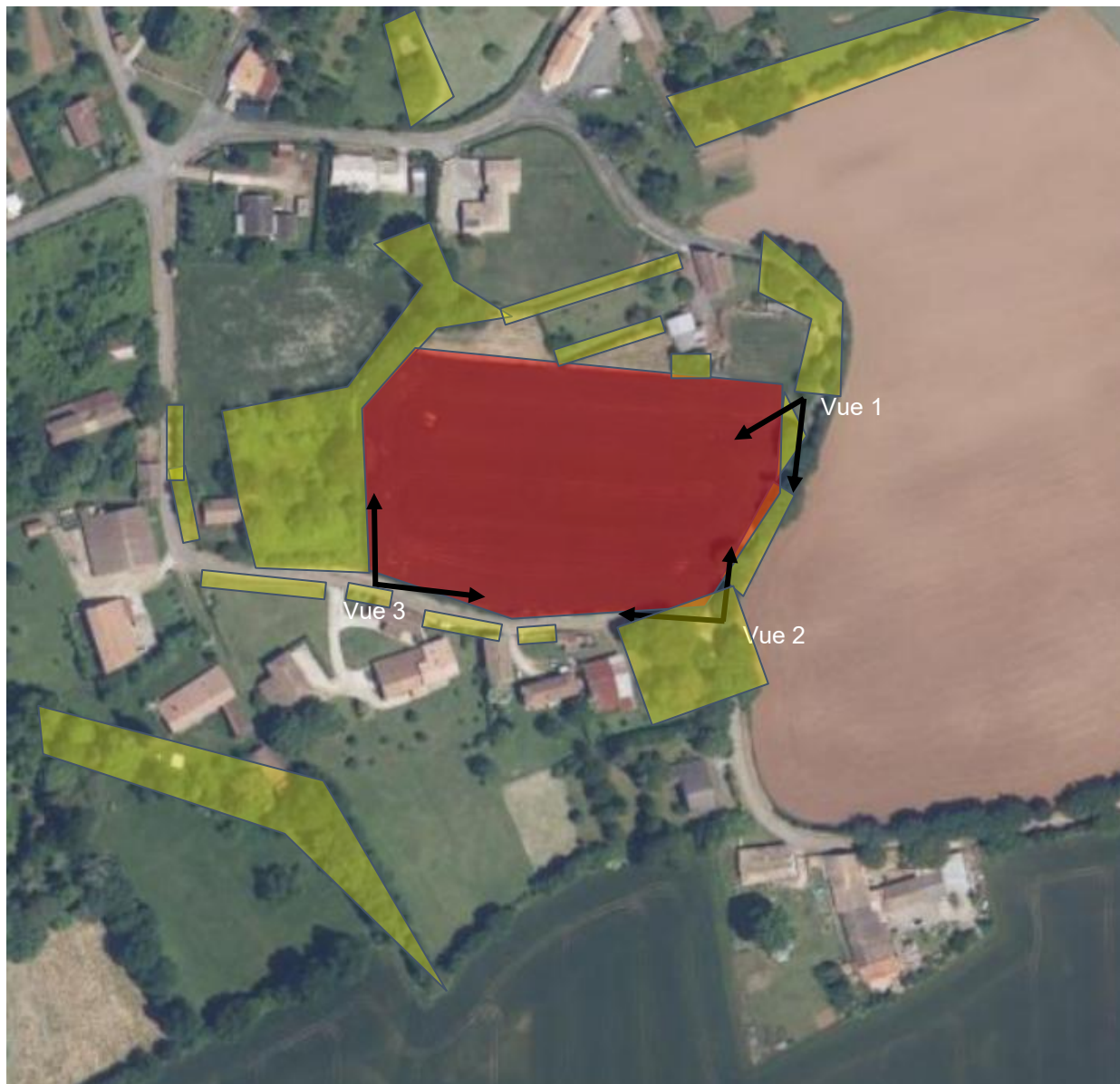
- Le point de vue 1 situé à l'Est le long d'une haie discontinue.
- Le point de vue 2 depuis l'extrémité Sud-Est orientés sur la zone d'implantation, le long d'une haie discontinue
- Le point de vue 3 sur l'extrémité Sud-Ouest disposant actuellement d'une haie partielle

Les voies de circulation, les constructions situées au Nord de l'installation disposent déjà pourvues de ceintures de haies – la bordure Nord du terrain d'implantation sera plantée d'une haie vive additionnelle assurant un masquage total.

Toutes les vues présentées ont été prises à hauteur d'homme.



2 - Intégration paysagère : Topologie de la parcelle



→ Points de vue (de 1 à 5)

■ Périmètre de la parcelle

■ Haies existantes (arbres ou haie vive)

Présentation de la topologie de la parcelle

- Altitude : La parcelle située en moyenne à 129m d'altitude présente une déclivité de 3%, orientée Ouest-Est, avec un point bas à 128,5m et un point haut à 129,7m → quasi aucun dénivelé
- Bordure Nord : Haie d'arbuste (2m de hauteur) à créer en complément des massifs existants sur les parcelles contiguës
- Bordure Ouest : Plusieurs grands arbres (8m de hauteur) et une haie discontinue à renforcer (2m de hauteur).
- Bordure Est : Quelques arbres (5-6m de hauteur) à renforcer avec une haie continue (2m de hauteur)
- Bordure Sud : Haie arborée discontinue côté Sud de la route, à compléter par une haie continue en bordure de parcelle (2m de hauteur)



L'implantation de haies nouvelles en renfort et complément des haies existantes assurera le masquage nécessaire vis-à-vis des points de vue à enjeux

2 - Intégration paysagère : vues 1 depuis l'extrémité Nord-Est, orientée Sud-Ouest

Vue actuelle (juin 2025)



Photomontage après mesures d'intégration



- La vue depuis l'Est de la parcelle est en grande partie masquée par la haie d'arbres (5-6m de hauteur) de l'autre côté de la route (visible sur la photo ci-jointe).
- La haie arborée côté terrain sera renforcée pour atteindre 2m de haut lorsque nécessaire (cf vue photomontage)

2 - Intégration paysagère : vues 2, depuis l'extrémité Sud-Est, orientée Nord-Oues

Vue actuelle (juin 2025)



Photomontage après mesures d'intégration



- On constate que le terrain se situe plus haut que le niveau de la Rue des Lacs (~1m de hauteur supplémentaire) ce qui réduit naturellement la visibilité et que quelques arbres (6-7m de hauteur) sont déjà présents sur le coté Est du terrain.
- Une haie complémentaire de 2m de hauteur masquera entièrement le projet depuis les voies de circulation.

2 - Intégration paysagère : vue 3, depuis l'extrémité Sud-Ouest, orientée Nord-Est

Vue actuelle (juin 2025)



Photomontage après mesures d'intégration



- Nous pouvons constater que le terrain se situe plus haut que le niveau de la rue du Puits de la Barre (~1,5m de hauteur supplémentaire).
- Une haie supplémentaire de 2m de hauteur masquera entièrement le projet depuis la rue du Puits de la Barre.

3 – Pré-inventaire écologique : objectifs et approche

Objectifs

- **Analyser les impacts éventuels en matière de biodiversité lors des phases de construction et d'exploitation**
- **Sélectionner les mesures d'Evitement-Réduction-Compensation adaptées**

Approche

- **Recenser les espèces de faunes et flores ainsi que les éventuels habitats sensibles associés présents sur le périmètre du projet, afin d'identifier les espèces protégées au niveau national ou local, et d'évaluer les éventuels impacts du projet**
- **Recenser les corridors de biodiversité** identifiés sur le périmètre du projet et évaluer les éventuels impacts du projet
- Mener une revue des **mesures de réduction d'impact** pertinentes pour le projet

3 – Pré-inventaire écologique : sources

- Inventaire National du Patrimoine de la Biodiversité : <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/biodiversity/INSEEC79064>
- Métadonnées de l'inventaire écologique de la commune de Fontivillié : https://openobs.mnhn.fr/openobs-hub/occurrences/search?q=%28*%3A*+-raw_occurrenceStatus%3A%22Absent%22%29+AND+%28%28dynamicProperties_nivValNationale%3A%22Certain%22%29+OR+%28dynamicProperties_nivValNationale%3A%22Probable%22%29+OR+%28dynamicProperties_nivValNationale%3A%22Non+r%C3%A9alisable%22%29%29+AND+%28%28dynamicProperties_nivValRegionale%3A%22Certain%22%29+OR+%28dynamicProperties_nivValRegionale%3A%22Probable%22%29+OR+%28dynamicProperties_nivValRegionale%3A%22Non+r%C3%A9alisable%22%29+OR+%28*%3A*+-dynamicProperties_nivValRegionale%3A*%29%29+AND+%28%28dynamicProperties_municipalityCode%3A%2279064%22%29%29#tab_mapView

3 – Pré-inventaire écologique : caractéristiques de la parcelle

Topographie

- La parcelle située à **130m d'altitude** est quasiment nulle

Climat

- La parcelle, située sur la commune de **Fontivillié** (Deux-Sèvres), bénéficie d'un **climat océanique franc** typique du Poitou-Charentes : hivers doux et humides, étés bien ensoleillés bien que parfois secs. Sur la période 1991-2020, la température moyenne annuelle atteint 12,7 °C et le cumul moyen des précipitations avoisine **900 mm par an**.

Géologie

- Le sol y est de type **brunisol calcaire** (sol brun calcimagnésique), développé sur les **calcaires jurassiques** du Seuil du Poitou qui affleurent dans les plaines de Niort, Lezay et Mellois. La texture dominante est **limono-argileuse à argilo-calcaire**, souvent riche en graviers calcaires issus de l'altération de la roche-mère.

Hydrologie

- Avec une pluviométrie annuelle d'environ **900 mm**, l'infiltration est facilitée par le substrat calcaire fissuré et par le léger modelé de plateau qui s'écoule vers les vallons de la **Belle** et de ses affluents. Les sols, généralement peu profonds et bien drainés, **limitent les risques de rétention d'eau**, même si le caractère karstique du sous-sol peut entraîner un assèchement plus marqué en été.

3 – Pré-inventaire écologique : mesures proposées pour limiter l'impact de l'installation

Respect des sols

- Utilisation de pieux battus limitant l'emprise au sol, et ainsi réduisant l'impact de la structure sur la composition des sols tout en assurant une réversibilité (pas de compactage du sol, pas de dalle béton pour la pose des tables)

Préservation des couloirs écologiques

- Maintien des corridors de circulation pour la faune suffisamment larges, assurant la continuité des zones d'habitat naturel

Conception écologique des structures

Les tables de panneaux photovoltaïques sont conçues pour apporter des bénéfices climatiques aux sols, à la flore et à la petite faune. Elles contribuent à :

- La protection contre le gel et la sécheresse grâce à la création de zones d'ombrage,
- La création d'espaces abrités sous les panneaux, favorables à la nidification des oiseaux (hauteur minimale de 0,45 m en tout point),
- La promotion de la biodiversité par une gestion de type fauche tardive, visant à favoriser le développement de la flore et de la faune locales (floraison abondante, biodiversité renforcée)

3 – Pré-inventaire écologique : vue d'ensemble des espèces faune et flore concernées

Nombre total d'espèces de faune et flore recensées, incluant les observations anciennes ou occasionnelles, sur la commune de Fontivillié, réparties selon quatre échelles d'observation.

Espèces

Toutes les espèces recensées ⓘ



espèces



140

espèces protégées



55

espèces menacées
et quasi menacées ⓘ



données
d'observation ⓘ

- Analyse basée sur 2217 observations recensées depuis le 1^{er} janvier 1963.
- Total de 736 espèces observées dont 55 menacées et quasi menacées sur le territoire de la commune.
- Sur Fontivillié, la majorité des données faunistiques concernent les oiseaux de plaine agricole, tandis que la flore est dominée par des phanérogames calcicoles : adventices des cultures et pelouses sèches riches en orchidées et plantes messicoles.

Espèces recensées par groupe ⓘ



2

Escargots et autres mollusques ▶



119

Oiseaux ▶



37

Mammifères ▶



1

Crabes, crevettes, cloportes et mille-pattes ▶



180

Insectes et araignées ▶



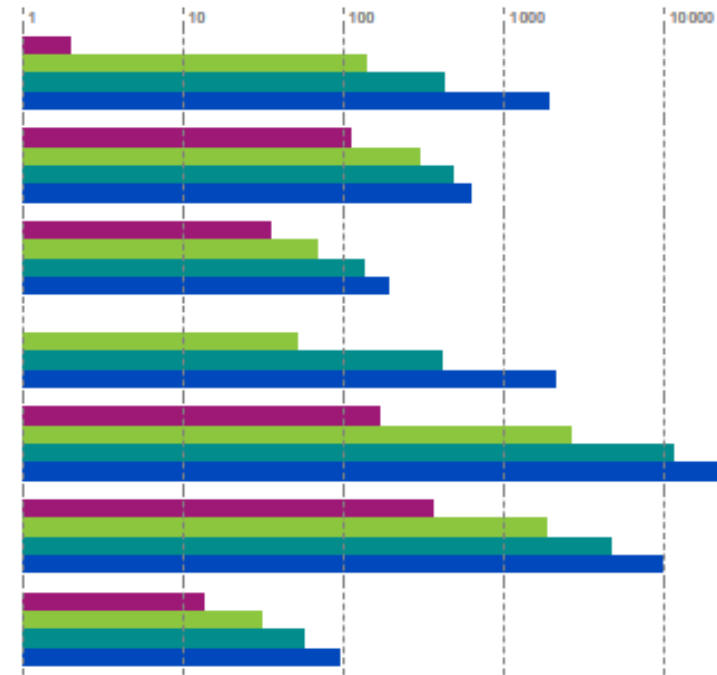
383

Plantes, mousses et fougères ▶



14

Amphibiens et reptiles ▶



À l'échelle de la commune

À l'échelle du département

À l'échelle de la région

À l'échelle de la métropole

Espèces protégées ⓘ



0

Escargots et autres mollusques



100

Oiseaux



24

Mammifères



0

Crabes, crevettes, cloportes et mille-pattes



2

Insectes et araignées



0

Plantes, mousses et fougères

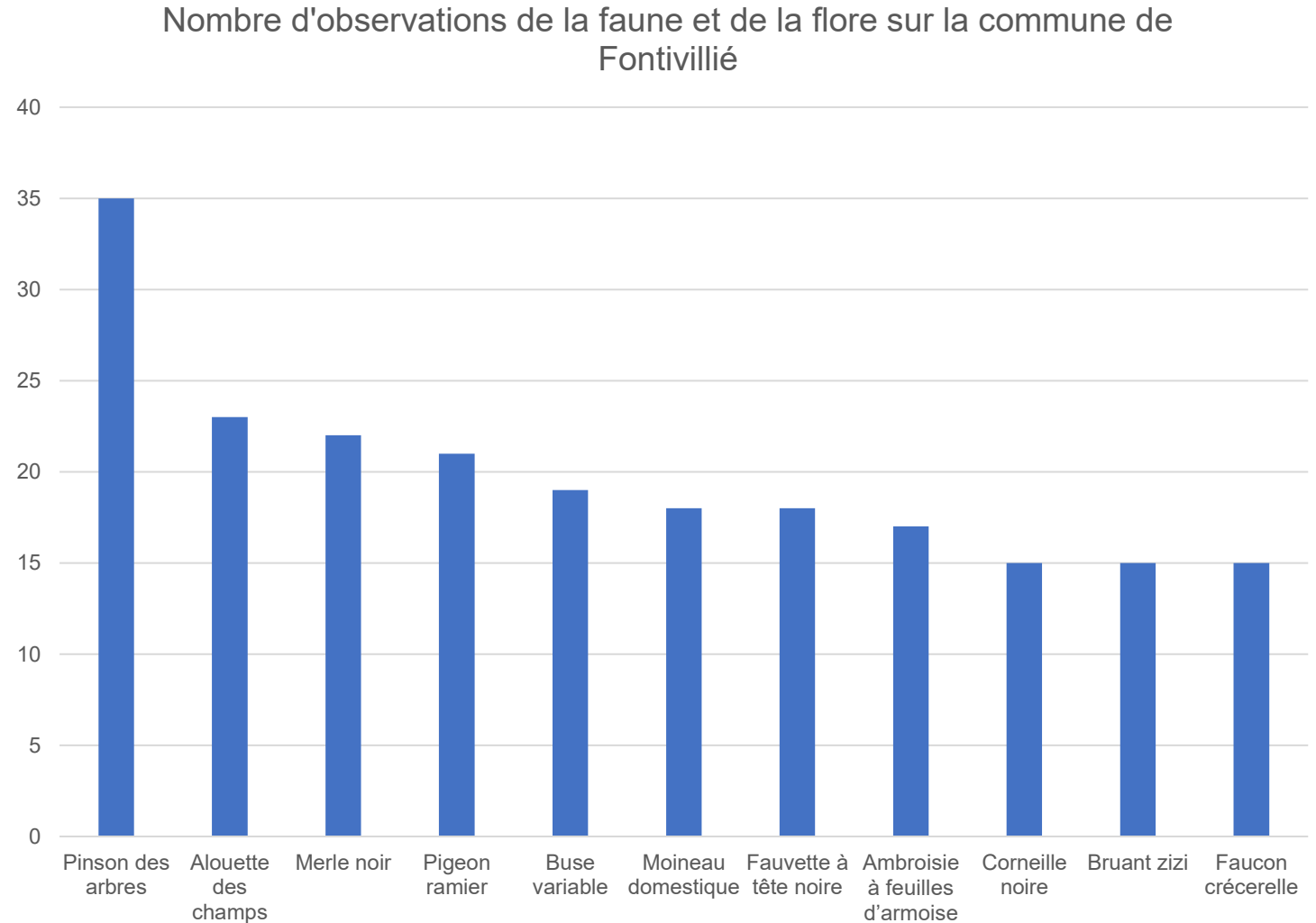


14

Amphibiens et reptiles

3 – Pré-inventaire écologique : espèces à étudier spécifiquement

- Analyse basée sur 2217 observations recensées depuis le 1er janvier 1963. Seules les espèces ayant plus de 15 observations ont été sélectionnées pour cette analyse.
- Aucune des espèces mentionnées dans cette analyse n'apparaît sur les listes de surveillance de la faune et de la flore. De plus, aucune d'entre elles n'est classée comme menacée ou protégée. (cf détail diapositive suivante)

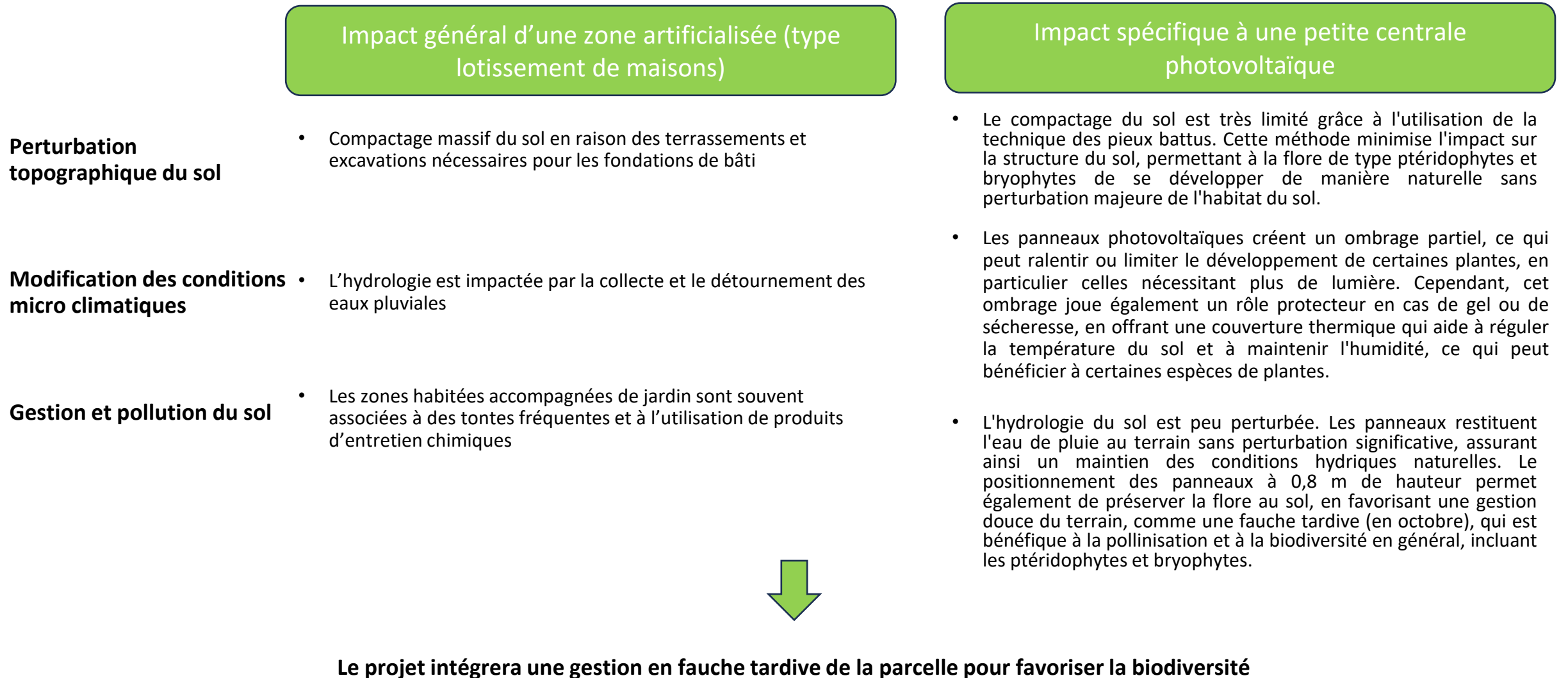


3 – Pré-inventaire écologique : espèces à étudier spécifiquement

- **Aucune des espèces mentionnées dans ce tableau n'apparaît sur les listes de surveillance de la faune et de la flore, et aucune d'entre elles n'est classée comme menacée ou protégée.** Cela signifie que ces espèces ne bénéficient pas de mesures de protection légales spécifiques et ne sont pas considérées comme des priorités en termes de conservation dans cette région
- **L'installation du parc photovoltaïque n'entraînera pas de modification notable** sur les habitats naturels des espèces mentionnés, d'autant plus que la végétation et les habitats sont préservés.
- Chacune est **analysée selon ses caractéristiques d'habitat et de cycle de vie** pour déterminer si elle peut se trouver sur la parcelle du projet en particulier et si le projet peut avoir un impact

Nom scientifique	Nom commun	Habitat	Analyse d'impact du projet	Espèce protégée ou menacée
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Forêts, haies, jardins, zones boisées	Aucun impact négatif, l'habitat reste inchangé.	Non
Alauda arvensis	Alouette des champs	Champs cultivés, prairies, landes ouvertes	Aucun impact négatif, l'espèce peut continuer à nicher au sol.	Non
Turdus merula	Merle noir	Forêts, parcs, jardins, haies	Aucun impact négatif, la végétation reste propice à la nidification.	Non
Columba palumbus	Pigeon ramier	Forêts, bois, parcs, zones agricoles	Aucun impact négatif, l'habitat demeure favorable.	Non
Buteo buteo	Buse variable	Forêts, lisières, prairies, zones agricoles ouvertes	Aucun impact négatif, l'espèce peut toujours chasser et nicher à proximité.	Non
Passer domesticus	Moineau domestique	Zones urbaines, fermes, jardins, bâtiments	Aucun impact négatif, les zones bâties et jardins restent disponibles.	Non
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Haies, buissons, forêts clairsemées, jardins	Aucun impact négatif, l'habitat est conservé.	Non
Ambrosia artemisiifolia	Ambrosie à feuilles d'armoise	Friches, bords de route, cultures, terrains vagues	Impact à surveiller : espèce invasive ; limiter le sol nu pour freiner sa propagation.	Non
Corvus corone	Corneille noire	Forêts ouvertes, zones agricoles, milieux urbains	Aucun impact négatif, l'espèce peut se nourrir et se déplacer.	Non
Emberiza cirius	Bruant zizi	Bocages, haies, vergers, vignes, prairies	Aucun impact négatif, la préservation des haies et ourlets herbacés est bénéfique.	Non
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Champs cultivés, prairies, landes, falaises, zones urbaines	Aucun impact négatif, l'espèce peut continuer à chasser en terrain découvert.	Non

3 – Pré-inventaire écologique : analyse d'impact sur les ptéridophytes et bryophytes



3 – Pré-inventaire écologique : analyse d'impact sur les oiseaux

Perte ou fragmentation de l'habitat

- C'est essentiellement l'activité humaine (voire des animaux domestiques comme les chats) qui perturbent l'habitat des oiseaux de petite et moyenne taille autour des maisons. Les grands oiseaux abandonnent les territoires situés proches des maisons, trop exigus pour eux

Impact sur la chaîne alimentaire

- Cf points précédents concernant la perturbation de la flore et de la faune insecte

Risque de collision et confusion

- Faible risque pour un lotissement de maisons

Impact général d'une zone artificialisée (type lotissement de maisons)

Impact spécifique à une petite centrale photovoltaïque

- L'infrastructure installée peut être très favorable à la nidification sous les panneaux (chaleur, protection contre le vent et la pluie)
- Les oiseaux de petite et moyenne taille pourront toujours chercher graines et insectes au sol sans perturbation majeure. La disposition des panneaux leur maintient un accès au sol visuel et physique très peu contraint.
- Il n'y a pas d'oiseaux de grande taille recensés aux abords du projet.
- Cf points suivants concernant la perturbation de la flore et de la faune insecte et aussi les opportunités de favoriser la biodiversité (fauche tardive)
- Le principal risque associé aux panneaux solaire est une confusion avec un plan d'eau. Ce phénomène a pu exister sur des installations anciennes. Les panneaux actuels offrent un rendu mat sans reflets qui élimine ce risque. Par ailleurs la parcelle se trouve loin de points d'eau et hors du champs des espèces concernées.



Impact du projet limité

3 – Pré-inventaire écologique : analyse d'impact sur les insectes

Impact général d'une zone artificialisée (type lotissement de maisons)

Perturbation de l'habitat

- L'emprise des planchers est une réduction directe et significative de la superficie d'habitat

Modification des conditions micro climatiques

- L'hydrologie est impactée par la collecte et le détournement des eaux pluviales

Impacts nocturnes

- L'activité humaine associée génère une pollution lumineuse perturbant le cycle de vie des insectes à activité nocturne

Gestion et pollution du sol

- Les tontes de jardin et une préférence pour l'herbe / gazon sur la majorité de la surface non bâtie détériore et pollue l'habitat des insectes

Impact spécifique à une petite centrale photovoltaïque

- L'emprise des pieux de fixation au sol est relativement limitée (0,7% de la surface de panneaux). Le sol est à >99% principalement laissé à son état naturel
- Les panneaux créent un ombrage qui peut également modifier température et humidité sous les panneaux tout en assurant aussi une protection en cas de gel ou de sécheresse
- L'hydrologie est peu impactée (les panneaux restituent l'eau de pluie au terrain sans perturbation significative)
- Aucune pollution lumineuse
- Le positionnement des panneaux à 0,8m de haut permet de laisser se développer la flore de manière naturelle en instaurant une fauche tardive (une fauche en octobre) favorable à la pollinisation et bénéficiant directement à la biodiversité



Le projet intégrera une gestion en fauche tardive de la parcelle pour favoriser la biodiversité

3 – Pré-inventaire écologique : synthèse des impacts et mesures

- Le projet prévoit gestion en **fauche tardive** qui **favorise la biodiversité** au niveau de la flore. Le projet présente un **bénéfice par rapport à la situation actuelle** (fauches répétées ou culture de céréales selon l'assolement) ou par rapport à une alternative de type lotissement de maisons
- Les **oiseaux de petite et moyenne taille ne sont pas impactés** de manière significative compte tenu de l'architecture de l'infrastructure (le sol reste parfaitement accessible, et les modifications microclimatiques sont modestes tout en présentant un bénéfice en cas de sécheresse).
- **Aucune espèce classée comme menacée ou protégée** n'a été observée aux alentours de la parcelle.
- **Aucune réserve ou corridor de biodiversité n'empiète sur le projet.**

3 – Gestion des risques incendie

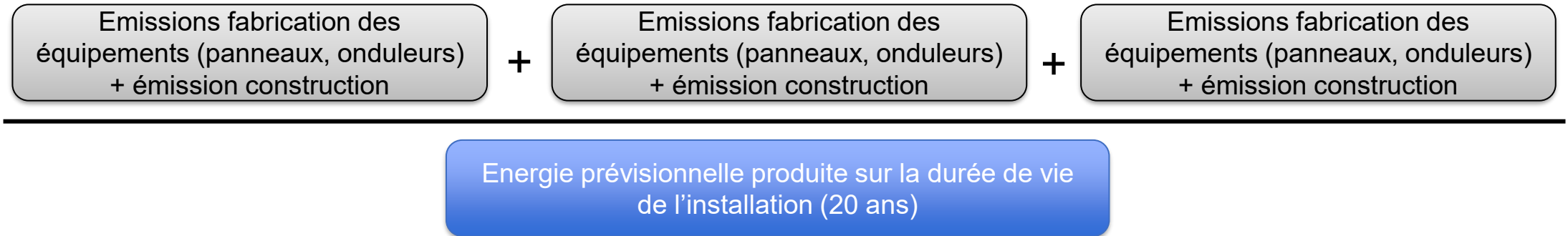
- Les prescriptions du SDIS 79 spécifiques aux projet photovoltaïques seront prises en compte à l'étape de la Déclaration Préalable
- La conception du projet prévoit un accès en véhicule sur tout le périmètre de l'installation de sorte qu'aucun équipement technique ne se situe à >50m d'un accès
 - Les bordures Sud et Est sont déjà desservies par des routes
 - Des voies suffisamment larges sont réservées le long des bordures Nord et Ouest
- Si le PEI sont trop éloignés, une DECI de capacité conforme à la prescription SDIS sera installée
- L'ensemble des équipements techniques respecte les normes en vigueur et l'installation fait l'objet d'un contrôle par un bureau technique indépendant mandaté par la compagnie d'assurance

3 – Impact sur l'eau

- Le projet, dans sa globalité, dans ses phases de construction, exploitation et démantèlement ne présente aucun impact significatif sur l'eau :
 - Consommation d'eau : le nettoyage des panneaux se fait principalement par les eaux pluviales naturelles. En complément on prévoit 1 ou 2 passages par an de nettoyage manuel totalisant une consommation de ~500l par passage, sans ajout de détergent ou autre produit.
 - Rejet d'eau : le fonctionnement de la centrale n'entraîne aucun rejet d'eau. Les eaux de nettoyage seront éventuellement chargées d'éléments naturels tels que poussière ou déjections d'oiseaux
 - L'écoulement des eaux pluviales ne sera pas modifié : les tables de panneaux sont très espacées pour permettre à l'eau de retourner au sol. Entre deux panneaux contigus, un espace de ~1,5cm permet à l'eau de retourner au sol
- Impact sur les captages d'eau et nappes phréatiques : aucun
- Impact de ruissellement en surface : aucun
- Impact sur la perméabilité des sols : aucun

4 – Bilan émission CO2 équivalent

- Un des objectifs de la politique publique en faveur du développement photovoltaïque est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La contribution à cet objectif se mesure par la différence d'émissions issues de la production d'énergie électrique du projet et les émissions moyennes du parc français existant qui auraient été émises pour la même quantité d'énergie produite
- La mesure du bilan CO2eq par kWh s'effectue de la manière suivante :



- Bilan quantifié du projet, basé sur les facteurs d'émission publiés par ADEME Base Carbone et par Certisolis (référence méthodologique retenue par la DGEC / CRE pour les bilan GES des appels d'offres publics)
 - Total des émissions sur les 3 phases : 559 t CO2eq
 - Productible : 24 000 MWh (sur 20 ans)
 - Emissions par kWh pour le projet : 23g CO2eq / kWh vs. moyenne nationale de 50g CO2eq / kWh (source: RTE)

→ **Emissions évitées : 641 t CO2eq**

4 – Démantèlement

- La durée de vie de l'installation est atteinte au bout de 25 ans lorsque le rendement des panneaux s'établit à environ 75% de leur rendement nominal. A ce stade 3 options sont possibles : (i) laisser la centrale en fonctionnement en bénéficiant toujours de ~750kWc de puissance, (ii) la rénover en remplaçant les panneaux par de nouveaux panneaux de technologie plus avancée ou (iii) la démonter.
- Dans les cas (ii) et (iii), les panneaux bénéficient d'une filière de recyclage qui permet aujourd'hui de valoriser 94% de leurs composants et probablement près de 100% d'ici 25 ans.
- Le financement du démantèlement et du recyclage de l'installation se structure de la manière suivante :
 - A la construction du projet, une contribution est versée à la caisse de la filière DEEE chargée de financer la filière de recyclage. Le montant, déterminé par l'organisme DEEE, couvre l'ensemble des coûts de recyclage et valorisation des panneaux et des onduleurs
 - Tout au long du projet, une provision de 5 000 euro est réservée par le porteur de projet afin de financer la main d'œuvre nécessaire au terme de l'exploitation à la dépose des panneaux, onduleurs et des structures porteuses et leur acheminement vers leurs filières de recyclage / valorisation respectives